



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 84/2015  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers:

En exercice : 29 Présents : 22 Votants : 24 Procurations : 02

Reçu en Préfecture le : 01 DEC. 2015  
Affiché le : 30 NOV. 2015

Certifié exécutoire

L'An deux mille quinze, le vingt-six novembre, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 19 novembre 2015.

**PRÉSENTS** : Mmes et MM., MAUREL, SANCHEZ, GONZALEZ, CANEZIN, LLOUBERES, BEUILLE, LIAN, ZAMBONI, CASTAING, AUDIGUIER, LASSALLE, MALBEC, BERNES, LE GUIRIEC, SCHINTONE, BENHADJ, JOUSSEAUME, MARQUIER, ARNAL, RIGAUD, SEIB-TAUPIN, GIOIA-MASSOT.

**ABSENTS EXCUSÉS** : MME GARBIN et M. MARTIN.

**ABSENTS** : Mme SUZE et MM. FERTE et LACLAU.

**PROCURATIONS**

Mme FIEVRE  
M. ANDUZE

à  
à

Mme MAUREL  
M. BERNES

**SECRETAIRE** : M. BENHADJ a été élu Secrétaire de séance à l'unanimité.

**OBJET : FINANCES - Repas Adultes.**

Vu la délibération N°84/14 du 19 décembre 2014 fixant le tarif des repas adultes à 3 € par repas, Madame le Maire propose d'augmenter le tarif en vigueur pour les repas adultes et de fixer le nouveau tarif à 3.50 € par repas.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité :**

- De fixer le tarif des repas adultes à 3.50 € par repas
- De décider que ce tarif sera appliqué à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous actes aux effets ci-dessus.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.*

Aussonne, le 27 novembre 2015

Le Maire,

Lysiane MAUREL

